



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET AMÉNAGEMENT de votre logement



Aujourd'hui, 7 millions de logements sont mal isolés et 14% des Français ont froid dans leur habitation. Face à ces chiffres, de nombreuses aides sont mises en place pour accélérer la rénovation énergétique des bâtiments. L'objectif est simple : réduire vos consommations d'énergie, souvent excessives... et donc faire baisser vos factures !

Des solutions, parfois faciles à mettre en oeuvre, sont également possibles pour éviter de sur-dépenser.

Parallèlement, la possibilité de vivre mieux chez soi plus longtemps est également un enjeu pour de nombreuses personnes.

Pour favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, que ce soit en raison de l'âge ou de handicaps, pour un accompagnement dans vos réflexions, dans vos recherches et dans vos travaux, plusieurs organismes publics sont à votre disposition, tels que votre communauté de communes.

DES AIDES dédiées

Le saviez-vous ? Une maison bien isolée est une maison plus écologique : elle consomme en moyenne 50% d'énergie en moins ! En bref, vous consommez et dépensez moins tout en vous sentant mieux chez vous !

Agence Nationale de l'Habitat

L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) propose diverses aides pour des travaux de rénovation énergétique globale du logement (aide Habiter serein-Ma Prime rénov'). Elle propose également des aides pour financer vos travaux de réaménagement, liés à une perte d'autonomie (âge ou handicap) et visant à favoriser le maintien à domicile des personnes (aide Habiter facile).

Ces aides ne sont pas seulement attribuées sous conditions de ressources. Il est donc important de se rapprocher de l'Anah, via leur site internet, ou sur rendez-vous.

www.monprojet.anah.gouv.fr
04.73.43.19.32

La communauté de communes

Combrailles, Sioule et Morge apporte pour sa part un complément d'aide en lien direct avec celles proposées par l'ANAH, pour compléter votre plan de financement, et ainsi faire diminuer le coût de vos travaux.

La ComCom agit sur deux volets :

- Lutte contre la précarité énergétique
- Autonomie et maintien à domicile des personnes âgées et handicapées

Cette aide « complémentaire » intervient jusqu'au 31 décembre 2022 avec ces critères et se résume de la manière suivante :

Travaux de rénovation énergétique	Travaux d'adaptation du logement (autonomie, maintien à domicile)
Ménages aux ressources modestes 600 €	Ménages aux ressources modestes 350 €
Ménages aux ressources très modestes 800 €	Ménages aux ressources très modestes 550 €

Isolation des combles

Bien isoler sa maison est la première chose à faire. Tout comme pour les murs, les rampants, la cave ou encore le garage, isoler les combles de votre logement permettra de limiter vos pertes énergétiques.

Changement de fenêtres

De vieilles fenêtres mal isolées, c'est du confort en moins - sensation de froid au quotidien, humidité sur les murs etc. - ce qui vous amène donc à consommer et à dépenser plus ! Passer au double vitrage vous permettra donc de gagner en confort (acoustique) et de réduire jusqu'à 15% vos factures de chauffage.

Système de chauffage

Changez votre système de chauffage (fioul, gaz, ...) en faveur d'une pompe à chaleur par exemple, solution plus respectueuse de l'environnement (et de votre porte-monnaie !).

Réaménagements liés à la perte d'autonomie

Avec l'âge, ou suite à une perte d'autonomie, prévoyez des aménagements dans votre habitat : installation de barres d'appui, remplacement de votre baignoire par une douche...

Isolation des murs (intérieure ou extérieure)

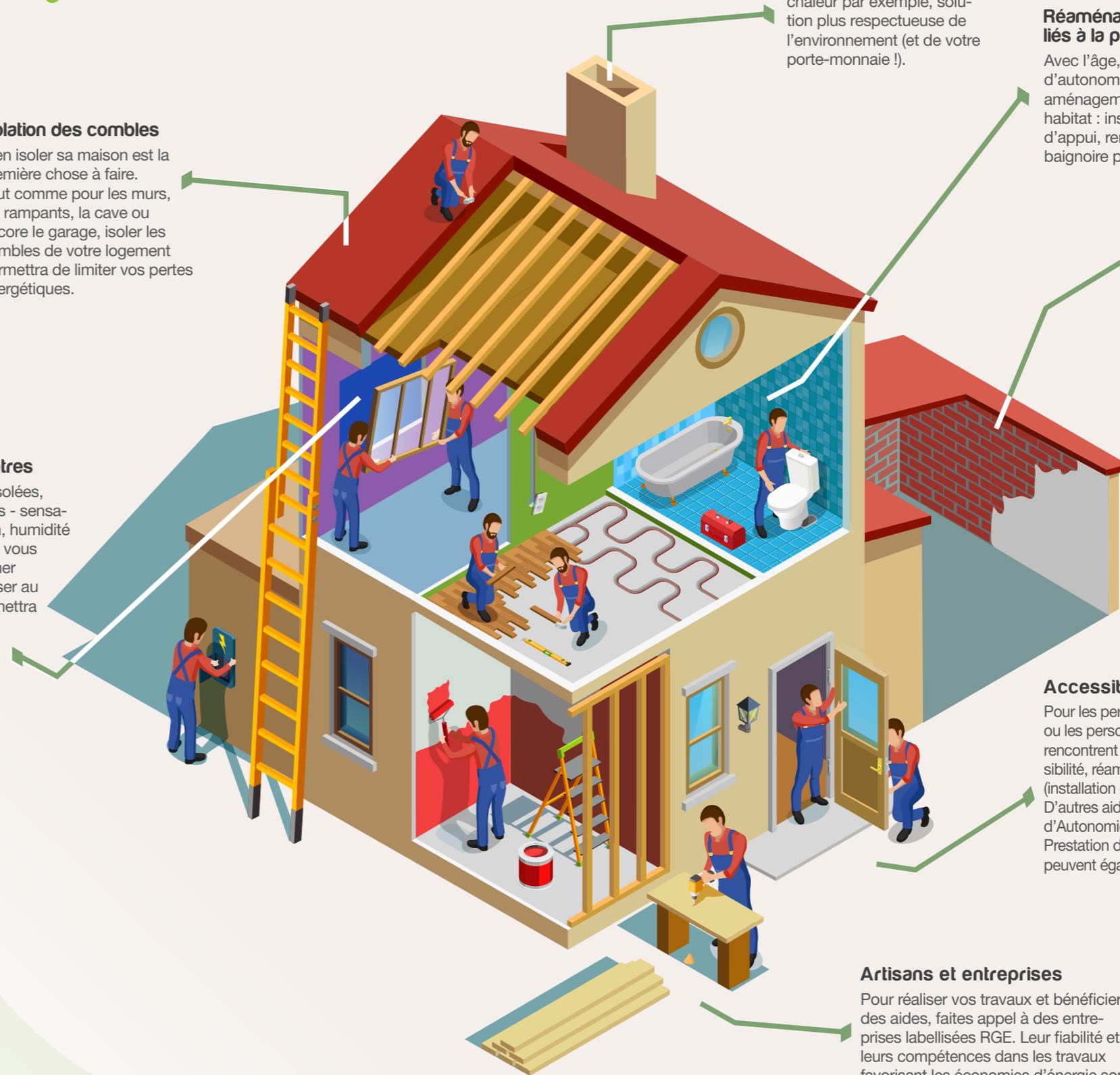
L'isolation thermique de vos murs, par l'intérieur ou par l'extérieur, vous permet de limiter les déperditions de chaleur de votre logement. En effet, 20 à 25%, c'est la quantité de chaleur qui s'échappe par les murs de votre maison. De nombreuses solutions écologiques existent pour pallier ce problème, à des coûts similaires aux matériaux « traditionnels ».

Accessibilité

Pour les personnes âgées en perte d'autonomie ou les personnes porteuses de handicap, qui rencontrent notamment des difficultés d'accessibilité, réaménager son logement est possible (installation d'un monte escalier par exemple). D'autres aides, type Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), les aides de la CAF ou la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) peuvent également apporter un soutien financier.

Artisans et entreprises

Pour réaliser vos travaux et bénéficier des aides, faites appel à des entreprises labellisées RGE. Leur fiabilité et leurs compétences dans les travaux favorisant les économies d'énergie sont pour vous une sécurité au regard de l'ensemble des obligations administratives, juridiques, d'assurance, mais aussi de service (conseil, tenue des délais...) que comportent vos travaux.





RÉNOV' ACTIONS 63

UN SERVICE POUR VOUS SIMPLIFIER LA VIE

Vous souhaitez isoler votre logement, améliorer sa ventilation, changer de système de chauffage pour faire des économies d'énergie ? N'hésitez pas à contacter votre conseiller Rénov'actions 63.

Depuis début 2021, 3 000 personnes ont déjà bénéficié de conseils d'experts !

Rénov'actions 63 est le service public de rénovation de l'habitat dans le département du Puy-de-Dôme. Financé par la Région, le Département et les Intercommunalités, il est déployé dans l'ensemble des communes de *Combraille, Sioule et Morge*.

A l'heure où le coût des énergies flambe, il offre aux particuliers l'opportunité de rénover leur logement pour améliorer leur confort tout en réduisant leurs factures.

Vers un projet global d'éco-rénovation

Un des enjeux de ce service est d'amener les propriétaires vers une rénovation performante de leur logement comprenant, selon les cas, des travaux d'isolation, des changements de fenêtres, de systèmes de ventilation ou de chauffage notamment.

Votre conseiller

Rénov'actions 63 vous propose un accompagnement « à la carte », en vous guidant sur les meilleurs choix de travaux à réaliser, et en étant présent à vos côtés tout au long de votre projet de rénovation globale.

Un service neutre et gratuit, qui s'adresse à tout le monde, quels que soient les revenus.

Pour contacter le conseiller technique de votre territoire, il suffit d'appeler le 04 73 97 19 30.

Outre les conseils techniques, il pourra également vous informer sur les aides existantes en matière de rénovation.

Contact • 04 73 97 19 30

